

Diplôme national de thanatopracteur

RNCP38541 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	336t
Formacode(s)	42059
Code(s) ROME	K2603
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION · SIRET : 13001653800014

Ministère chargé de la santé

Partenaires habilités

18 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 18 à former.

Organisme	SIRET	Habilitatio n
ACCENT FORMATION	47846580000058	Former
AGENCE NOVA FORMATION	51331440100144	Former
ASSISTANCE ET FORMATION INTERNATIONALES EN THANATOPRAXIE ET THANATOPLASTIE	80398738700021	Former
ECLIPSE ISTECS SAS	44215740000049	Former
ECOLE DE FORMATION FUNERAIRE ALYSCAMPS	32552793500044	Former
EI GROUPE	49072580100065	Former
FORMATION THANATOPRAXIE 64	89122072500024	Former
INSTITUT DE THANATOLOGIE PHOCEEN	98389275300010	Former
INSTITUT FRANCAIS DE THANATOPRAXIE	31010789100031	Former
JMEMBALMER FORMATION	83211770900051	Former

Liste complète des 18 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp38541-diplome-national-de-thanatopracteur/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les thanatopracteurs sont chargés de la réalisation sur le corps de défunts des soins de conservation, également appelés thanatopraxie ou soins de thanatopraxie.

Les soins de thanatopraxie constituent l'une des techniques autorisées de conservation temporaire du corps. Ils peuvent être réalisés en chambre funéraire, en chambre mortuaire ou à domicile. Ce sont des actes invasifs post mortem dont le but est de suspendre pour une durée de quelques jours à deux voire trois semaines, à température ambiante, le processus de décomposition du corps (thanatomorphose), offrant ainsi la possibilité de retarder une inhumation ou une crémation. Ils consistent à injecter dans le système vasculaire et dans les cavités thoracique et abdominale plusieurs litres d'un produit biocide et conservateur. Ils comportent également le drainage de la masse sanguine et l'évacuation des liquides et des gaz contenus dans les cavités thoracique et abdominale. Le thanatopracteur procède aussi au lavage, à la coiffure, au maquillage, à l'habillement et à la mise en cercueil du défunt.

Ces soins font partie du service extérieur des pompes funèbres. Ils permettent de préserver l'apparence du défunt, afin de faciliter le deuil de ses proches. Toutefois, ceux-ci sont source de risques sanitaires infectieux, chimiques et environnementaux. Afin d'encadrer la pratique de ces soins, le diplôme national de thanatopracteur, créé en 1994, est exigé pour l'exercice de cette profession.

ACTIVITÉS VISÉES

Les soins de thanatopraxie constituent l'une des techniques autorisées de conservation temporaire du corps.

Ils peuvent être réalisés en chambre funéraire, en chambre mortuaire ou à domicile. Ce sont des actes invasifs post mortem dont le but est de suspendre pour une durée de quelques jours à deux voire trois semaines, à température ambiante, le processus de décomposition du corps (thanatomorphose), offrant ainsi la possibilité de retarder une inhumation ou une crémation.

Ils consistent à injecter dans le système vasculaire et dans les cavités thoracique et abdominale plusieurs litres d'un produit biocide et conservateur. Ils comportent également le drainage de la masse sanguine et l'évacuation des liquides et des gaz contenus dans les cavités thoracique et abdominale.

Le thanatopracteur procède aussi au lavage, à la coiffure, au maquillage, à l'habillement et à la mise en cercueil du défunt.

Détail des activités visées :

Poste de travail :

Réalisation du soin de thanatopraxie dans une salle de préparation des corps conforme à la réglementation en matière d'hygiène et sécurité.

Vérifications préalables :

Vérification du certificat de décès : absence de problème médico-légal et d'atteinte par l'une des infections transmissibles définies dans l'art. R.2213-2-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Analyse de l'état du corps.

Repérage des éventuelles lésions suspectes et signalement de ces lésions auprès du procureur de la République.

Préparation du corps :

Retrait du corps des prothèses fonctionnant au moyen d'une pile, lorsqu'elles n'ont pas été retirées par le médecin (sous réserve des dérogations réglementaires).

Élimination de ces prothèses selon le protocole dédié.

Utilisation des méthodes et moyens de manutention appropriés (freins, choix des appareils, respect des procédures d'utilisation).

Mobilisation des membres pour remédier à la rigidité cadavérique afin que le positionnement du corps présente un aspect naturel.

Réalisation d'une pré-désinfection du corps pour neutraliser la flore bactérienne présente sur le corps.

Réalisation du soin de thanatopraxie :

Sélection d'un site pour l'injection d'un produit biocide autorisé par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Réalisation d'une incision adaptée.

Injection du produit biocide dans le circuit vasculaire afin de stabiliser temporairement les tissus de l'organisme.

Drainage cardiaque ; drainage des cavités thoraco-abdominales, et de la trachée.

Méchage des orifices naturels afin d'éviter que le fluide diffusé ne s'échappe lors des manipulations du corps.

Réalisation des sutures sur les incisions.
 Positionnement éventuel d'une prothèse dentaire.
 Réalisation de la ligature de la bouche.
 Présentation du corps :
 Lavage du corps.
 Positionnement des traits du visage.
 Pose des prothèses éventuels (exemple : perruque) et des accessoires fournis par la famille (exemple : lunettes).
 Habillage du corps selon les choix de vêtement de la famille.
 Maquillage : application des produits cosmétiques dans le but de rééquilibrer la coloration du défunt.
 Coiffage dans le respect de l'apparence du défunt de son vivant.
 Présentation du corps.
 Gestion des risques :
 Utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) réglementaires obligatoires.
 Nettoyage des instruments, matériels, et locaux à chaque étape du soin qui le nécessite et à la fin du soin.
 Prise en charge des déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI) conformément à la réglementation.
 Interactions comportementales :
 Adoption d'un comportement professionnel et éthique.
 Adaptation aux différentes pratiques confessionnelles.
 Communication avec la famille ou les proches du défunt.
 Apporter une information éclairée.
 Formalités administratives :
 En cas de retrait d'une prothèse : rédaction d'une attestation de retrait.
 Etablissement d'un bordereau de suivi des DASRI.
 En cas d'exercice en auto-entreprise : réalisation des démarches adéquates pour l'obtention d'une habilitation auprès de la préfecture compétente.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Poste de travail :

Mettre en œuvre un soin de thanatopraxie dans une salle de préparation des corps conforme à la réglementation en matière d'hygiène et sécurité.

Vérifications préalables :

Analyser les documents administratifs autorisant l'intervention.

Identifier l'état du corps (intègre, autopsié, accidenté, putréfié).

Identifier le cas échéant les difficultés résultant des spécificités de chaque soin et les méthodes permettant de les maîtriser.

Vérifier l'absence d'obstacles techniques à la réalisation du soin de thanatopraxie.

Identifier les éventuelles lésions suspectes en vue d'un refus de réalisation du soin et d'un signalement auprès du procureur de la République.

Vérifier dans le certificat de décès la déclaration d'une éventuelle prothèse fonctionnant au moyen d'une pile.

Préparation du corps :

Repérer le cas échéant la présence de prothèses fonctionnant au moyen d'une pile en vue de leur retrait du corps puis de leur élimination selon le protocole dédié.

Adapter sa posture afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques du thanatopracteur dans le respect des principes de base en ergonomie.

Rompre de manière adaptée la rigidité cadavérique des membres du corps qui seraient concernés.

Sélectionner les produits de désinfection à employer.

Réalisation du soin de thanatopraxie :

Choisir et appliquer des techniques adaptées à la situation (corps autopsiés, accidentés, souillures...).

Choisir le site artériel le plus adapté à la situation.

Adapter la taille et le nombre d'incisions de manière à rendre l'intervention optimale.

Déterminer et utiliser de manière raisonnée et légale la concentration appropriée de produit biocide.

Appliquer le biocide avec une pression et un débit adéquats avec le matériel adapté.

Sélectionner la taille du tube de ponction requis pour le drainage considéré et positionner le tube de ponction dans la zone anatomique appropriée.

Nettoyer efficacement les orifices naturels du bassin au moyen d'une pince à écartement et y insérer du coton en

quantité suffisante afin de les obturer.

Sélectionner le modèle d'aiguille et de fil adapté à la ligature ou à la suture.

Choisir la technique de suture et de ligature adéquate.

Présentation du corps :

Nettoyer et manipuler le corps en toute sécurité.

Utiliser les bons produits de nettoyage.

Maîtriser le séchage avant habillage.

S'adapter aux demandes des familles en cohérence avec l'organisation des obsèques.

S'assurer que les attentes de la famille sont respectées.

Maîtriser les techniques d'habillage (kilt, uniforme, costume particulier : religieux, régional, coutumes diverses...).

Maîtriser les techniques de déplacement des corps sur différents supports (table d'autopsie, brancard, table réfrigérée).

Gestion des risques :

Porter les EPI et nettoyer les instruments, matériels et locaux.

Identifier et trier les déchets au regard de la réglementation relative aux DASRI.

Respecter les règles en matière de transport de matières dangereuses (TMD) et adapter son véhicule en conséquence.

Interactions comportementales :

Réaliser ses interventions en toute discrétion, dans le respect du secret relatif aux données médicales du défunt, de la dignité humaine et des pratiques confessionnelles en tenant compte de la situation singulière de la famille.

Etablir une communication adaptée avec la famille (ou l'entourage) et le cas échéant avec les professionnels notamment de santé et du funéraires.

Avoir une maîtrise de soi dans des situations difficiles.

Formalités administratives :

Rédiger une attestation de retrait de prothèse fonctionnant au moyen d'une pile.

Rédiger un bordereau de suivi des DASRI.

Entreprendre les démarches en toute conformité en vue de l'obtention d'une habilitation auprès de la préfecture compétente.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Thanatopraxie

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Thanatopracteur

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Article L2223-45

du code général des collectivités territoriales.

Articles D2223-122 à D2223-131

du code général des collectivités territoriales.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 611

Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	60 %
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Formation théorique :

- Être âgé au minimum de 18 ans ;
- Être titulaire du diplôme du baccalauréat ou d'un niveau équivalent.

Formation pratique :

- Être reçu à l'examen théorique et classé en rang utile ;
- Une attestation de fin de formation théorique datant de moins de cinq ans doit être présentée lors de l'inscription à l'examen théorique.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avoir réalisé au moins 75 soins de conservation sur une durée de 6 mois minimum.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Le jury se compose d'un représentant du ministre de l'intérieur, d'un représentant du ministre chargé de la santé, de trois médecins légistes, anatomopathologistes ou enseignants universitaires de médecine participant ou ayant participé à l'enseignement théorique relatif aux soins de conservation et de six thanatopracteurs.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2029
Date de dernière délivrance possible	01/01/2031

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34880

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Thanatopracteur (examen d'accès au diplôme national) - Ministère de la Santé et de la Prévention (sante.gouv.fr)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38541/>

Où se former

Formations référencées	19
Organismes	8
Régions couvertes	8
Prix indicatif	3 273 € – 7 997 €
Durée	147 – 720 h

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	447
Parcours menés à terme	337
Taux d'achèvement	75 %
Période	01/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	506
Montant total engagé	2 595 208 €
Coût moyen par dossier	5 129 €
Durée moyenne	311 h
Période	01/2024 – 09/2026
France compétences	52 %
Reste à charge titulaire	32 %
France Travail	15 %
Entreprise	1 %
OPCO	0 %
Régions	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.